



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY
SART PLACE DU MARCHÉ LE SAMEDI 04 OCTOBRE 2025**

La Bourgmestre,

- Vu la demande de Madame Marinette MICHEL, halleux_marinette@yahoo.fr pour l'organisation d'une manifestation Télévie le samedi 04 octobre 2025 à Sart, place du Marché;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE

- Art.1.:** La circulation des véhicules sera interdite (excepté organisateurs) rue Nicolas Hansoulle depuis la ferme Fransolet jusqu'après la salle La Grange le Samedi 04/10/2025 de 16h00 à minuit.
- Art 2:** La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure sur la chaussée centrale de la Place du Marché.
- Art 3. :** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43, C3 + excepté organisateurs), laquelle sera déposée et retirée par les ouvriers communaux et mise en place par le demandeur sous son entière responsabilité.
- Art 4. :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art 5. :** Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le directeur des Opérations de la Zone des Fagnes,
 - Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
 - A notre police locale,
 - Aux services du TEC Liège Verviers
 - A notre service des Travaux, + ouvriers.voiries@jalahay.be
 - Au demandeur

Jalahay le 23/09/2025

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

